

Les règles de Golf Canada s'appliquent en tout temps à l'exception des règles locales permanentes ci-dessous :

Hors limites

Une balle venant au repos sur ou au-delà de la route aux trous numéro 7, 8, 10, 11 et 18 est hors limites, même si elle repose sur une autre partie du terrain qui est en jeu pour les autres trous.

Clôture du trou numéro 1

La clôture à gauche de l'allée détermine la zone hors limite. Aucun dégagement n'est permis.

Arbustes et arbres en croissance, tuyaux, clôtures et abris

Les jeunes arbres identifiés par des rubans jaunes ou grillages ou tuteurs sont des zones de jeu interdites. Si un tel arbre interfère à la position de la balle, à la position du joueur ou à son élan, le joueur doit se dégager sans pénalité (selon la règle 16.1f). Les clôtures de perche aux trous 1, 9 et 18 sont des conditions anormales de terrain d'où un dégagement sans pénalité (selon la règle 16.1b). Il en est de même pour les pierres environnantes.

Ligne électrique

Si on est sûr ou quasiment certain que la balle d'un joueur a heurté un fil électrique ou un câble supportant une ligne électrique durant le jeu des trous 1, 10 et 11, le coup ne compte pas. Le joueur doit jouer une balle, sans coup de pénalité, de l'endroit d'où le coup précédent a été joué.

Poteaux

Les poteaux électriques font partie du jeu. La balle doit être jouée là où elle repose.

Merci et bon golf!

Aidez-nous à garder notre terrain en bon état

Avec les voiturettes, circulez dans les sentiers et à vingt verges autour des verts. Réparez vos marques de balle sur les verts et remplacez vos mottes de gazon sur le terrain.

CONSULTEZ LE MENU
DU RESTAURANT



TEMPS DE JEU MAXIMUM : 4 h 15

JOUEUR : _____

TÉMOIN : _____ DATE : _____



CENTRE
CASTOR

60 ans, ça se fête!



CLUB DE GOLF

Information et réservation :

418 844-3272, poste 221 • www.centrecastor.com

Centre Castor, bâtiment 658
C.P. 1000, Succ. Forces, Courcellette (QC) G0A 4Z0



